

DOCUMENT DE PROJET

Bénin



République du Bénin



Japon



*Au service
des peuples
et des nations*

Document de Projet

**Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à
travers le Renforcement des Capacités du Centre de
Perfectionnement aux Actions post - conflictuelles de
Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD) de Ouidah.**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Le Japon

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Intitulé du projet : Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions post -conflictuelles de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD) de Ouidah.

Numéro du projet :

Partenaire de réalisation¹: Ministère chargé de la Défense Nationale/CPADD

Date de démarrage : 30 mars 2018 **Date d'achèvement :** 30 mars 2019

Date de réunion du CLEP : 22 mars 2018


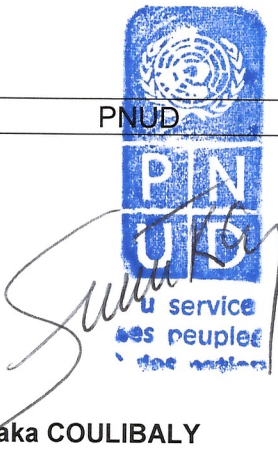

Description succincte
<p>L'Afrique subsaharienne est confrontée à de nombreuses menaces terroristes et conflits armés. La situation est devenue encore plus préoccupante ces derniers mois, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre. En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, la menace est en partie due aux actions perpétrées par Al-Qaïda, au Maghreb Islamique, Boko Haram et l'Organisation de l'Etat Islamique (OEI) ainsi qu'aux élections parfois mal organisées. L'une des armes utilisées dans ces conflits reste les mines dont l'explosion crée souvent d'énormes pertes en vies humaines et de dégâts matériels. Ce contexte sous-tend, la nécessité de former et de déployer sur le terrain des agents spécialisés dans les opérations de déminage, de sécurité et de maintien de la paix. Le Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD) de Ouidah est initié pour contribuer à apporter une réponse à cette préoccupation.</p> <p>Dans cette perspective, le projet prévoit le renforcement de la capacité d'accueil et d'hébergement du centre à travers la construction de nouveaux bâtiments, la réhabilitation de certains anciens bâtiments et leur équipement, l'acquisition de matériel roulant et la mise en place d'un dispositif d'énergie renouvelable équipé de panneaux solaires pour assurer l'autonomie énergétique du centre. Le second volet du projet porte sur l'amélioration des prestations du CPADD par la refonte des modules de formation pour mieux prendre en compte les nouvelles exigences internationales, y compris le gender mainstreaming dans les opérations de maintien de la paix. Le troisième et dernier volet se focalisera sur le renforcement des capacités organisationnelles du centre aux fins d'optimiser ses performances.</p> <p>Le présent projet se veut un outil privilégié pour l'atteinte de l'objectif de développement durable N° 16, en l'occurrence à travers sa cible 16.1: « Réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité connexes partout », d'une part et sa cible 16.4 : « d'ici à 2030, réduire considérablement les flux financiers illicites et les flux d'armes, renforcer la récupération et la restitution des avoirs volés et combattre toutes les formes de criminalité organisée », d'autre part. En cela, le projet contribuera à la réalisation du premier pilier du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) béninois 2016-2021 qui vise à consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance.</p> <p>Le PAMCoPRC-CPADD intervient à la suite du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles du CPADD (PARCI/CPADD) exécuté entre 2010 et 2012 et du Projet d'Appui à la Formation au CPADD (PAF/CPADD) mis en œuvre entre 2014 et 2016. Il bénéficie à l'instar des projets précédents, de l'appui financier du Japon et de l'accompagnement technique du PNUD.</p>

<p>Effet 5 UNDAF 2014-2018 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable</p> <p>Produit de l'Effet 5 de l'UNDAF 2014-2018 (s) indicatif(s) avec marqueur genre² : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement (GEN3)</p>	Total des ressources nécessaires :	1 000 000 USD		
	Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	-----	
		Donateur :	1 000 000 USD	
		Gouvernement :	-----	

ou « Partenaire d'exécution » pris également comme « Partenaire de mise en œuvre »

	Apports en nature :	-----
À financer :		-----

Approuvé par (signatures)² :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
 M. Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'État Chargé du Plan et du Développement	 M. Siaka COULIBALY Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Bénin	 M. Fortunet Alain NOUATIN Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale
Date : 4/5/18	Date : 04/05/2018	Date : 04/05/2018

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La question des mines en Afrique apparaît comme un problème de développement urgent, touchant particulièrement des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

En effet, l'ampleur de la contamination des nouveaux territoires par les mines à la fin de 2016 reste préoccupante dans la Corne de l'Afrique et en Afrique subsaharienne. Selon le rapport 2017 de l'Observatoire des Mines, l'Angola et le Tchad sont classés parmi les pays les plus contaminés de la planète avec plus de 100 Km² de superficie par pays. De même, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Soudan du Sud et le Zimbabwe, qui sont classés dans la deuxième catégorie (20-99 km²), méritent également une attention particulière. Le même rapport attire l'attention sur le cas du Soudan classé parmi la catégorie des pays dont la zone contaminée est de 5 à 19 km², et les cas de la République démocratique du Congo, de la Mauritanie et du Niger contaminés sur une superficie estimée à moins de 5 km². D'autres pays africains sont également contaminés mais le rapport n'a pas évalué leurs zones contaminées : c'est le cas du Nigeria, du Sénégal et de la Somalie. Le Mali doit également faire partie de cette catégorie avec l'explosion fréquente des mines anti-personnel dont des cas récents survenus le 25 janvier 2018 avec un bilan estimé à vingt-quatre (24) civils tués et le 6 novembre 2017 avec cinq (5) morts dont un adolescent. Il en va de même en Libye où, en août 2016, il a été rapporté que des militants de l'OEI avaient posé des mines antipersonnel avant d'être expulsés de Derna dans l'Est du pays à la mi-2015.

La plupart des pays africains ont ratifié, sans réserve, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et leur destruction. Mais l'utilisation des mines persiste à cause des nombreuses poches de tension qui persistent également sur le continent. Les conflits dans la région du Sahel et dans le bassin du lac Tchad continuent de causer de grandes souffrances humaines, notamment les souffrances causées par les mines terrestres posées par les djihadistes, les groupes armés, les réseaux criminels, etc.

L'urgence de renforcer les activités de déminage est particulièrement justifiée par l'ampleur des dégâts causés aux civils, en particulier aux femmes et aux enfants à la recherche des moyens de survie mais innocemment tués ou mutilés.

Selon le rapport de l'Observatoire des Mines, il y a eu 1 544 enfants tués en 2016, soit 42% de toutes les victimes civiles pour lesquelles le groupe d'âges était connu.

Ce pourcentage, le plus élevé depuis que l'observatoire a commencé son enregistrement en 1999, est légèrement au-dessus des 40% en 2015, ce qui montre clairement l'accroissement de l'effectif d'enfants touchés par les mines.

Il est donc urgent de trouver des moyens de lutter contre ce fléau et de créer un climat de sécurité et de paix en faveur des populations. La réduction de l'utilisation des mines sauve des vies et favorise la limitation de leur production. Elle décourage également l'utilisation de ces armes en Afrique et soutient les efforts en faveur de la paix. Ce faisant, elle permettra de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n°16 : « **Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, fournir un accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux** ».

Le Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution a été alors créé au Bénin en 2001 pour contribuer à cette lutte. Ce centre est un instrument de coopération régionale pour l'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et leur destruction.

Le centre est régulièrement sollicité pour répondre aux besoins de renforcement des capacités de déminage, de sécurité et de maintien de la paix exprimés par plusieurs institutions sous régionales et même internationales impliquées dans le secteur.

Au regard de cette sollicitation, malgré ses performances reconnues, le centre éprouve encore des faiblesses dont :

- la faible capacité d'hébergement pour répondre à la demande croissante ;
- la faible capacité des outils pédagogiques à répondre à des aspects spécifiques de la demande ;
- l'absence de politique de promotion du genre dans le recrutement conformément aux directives 1325 des Nations Unies ;
- etc.

Ainsi, la réhabilitation du centre est nécessaire pour atténuer ou même anticiper l'ampleur des tensions ou de leurs conséquences dans certains pays d'Afrique (Burkina Faso, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigéria, Tchad, etc.) et du reste du monde.

Le partenariat entre le Bénin, le Japon et le PNUD permettra la mise en place d'un nouveau projet appelé : **Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD).**

L'intérêt du Japon pour ce projet est fondé sur son engagement en faveur de la coopération internationale pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) et en particulier à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la production et du transfert des mines antipersonnel et leur destruction. L'Agence Japonaise de Coopération Internationale au Bénin est donc soucieuse de contribuer aux engagements internationaux, de servir de leader dans la communauté internationale, d'une part, et de renforcer les mesures de sécurité, d'autre part.

Le PAMCoPRC-CPADD participe à la consolidation des mécanismes de durabilité du PAF / CPADD et du PARCI / CPADD, deux projets antérieurement mis en œuvre. Il prône l'accès à la formation pour tous les pays du continent africain, en particulier, et ceux des autres continents en général (Asie, Europe...), de manière à atteindre les membres des Centres anti-mines, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), tout en s'adaptant aux nouvelles menaces qui pèsent sur le continent africain.

II. STRATÉGIE

En vue de réduire le nombre de décès et de handicapés liés aux mines et décourager l'utilisation des mines, le renforcement des capacités de déminage du centre est identifié comme l'une des meilleures approches de solution. En effet, les opérations de déminages permettront de découvrir plus facilement les mines et de procéder à leur destruction. Le projet sauvera alors non seulement des vies et réduira les sources d'invalidité des populations mais contribuera aussi à décourager l'utilisation des mines.

Pour ce faire, trois axes stratégiques sont identifiés pour améliorer la capacité d'accueil et de formation du centre. Ces stratégies sont en lien avec les stratégies nationales de renforcement de bonne gouvernance et de l'Etat de droit, exprimées dans le Pilier n°1 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) et soutenu par le Système des Nations Unies (SNU) au Bénin. Aussi, ces questions figurent-elles également dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin et dans le document de programme pays du PNUD.

Le premier axe concerne le renforcement de la capacité d'accueil et l'hébergement du centre. Il s'agira principalement de la construction de nouveaux bâtiments, de la réhabilitation de certains anciens bâtiments et de leurs équipements, de l'acquisition de matériel roulant et de la mise en place d'un dispositif d'énergie renouvelable notamment des panneaux solaires pour assurer l'autonomie énergétique du centre.

Le deuxième axe concerne l'amélioration des prestations du CPADD qui doit s'adapter aux besoins de formation du continent. Cette amélioration implique la refonte des modules de formation pour mieux prendre en compte les nouvelles exigences internationales, y compris le gender mainstreaming dans les opérations de maintien de la paix. En conséquence, de nouveaux modules seront développés et traduits en anglais et en portugais afin de réduire les limites linguistiques qui peuvent décourager les stagiaires potentiels. Corrélativement, les cours seront multipliés et organisés simultanément dans plusieurs langues.

Le troisième axe concerne le renforcement des capacités organisationnelles du centre. Il se focalise essentiellement sur l'amélioration des procédures administratives à appliquer pour optimiser la performance du centre.

Les différentes actions prévues sous cette rubrique visent entre autres à :

- (i) recruter un spécialiste en reporting, communication et relations publiques et un webmaster qui seront responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de communication pour le projet et l'amélioration de sa visibilité digitale (création et animation de site web et des pages de réseaux sociaux : tweeter, facebook, youtube, etc.) ;
- (ii) assurer la participation de l'Ambassade du Japon au Bénin à la mise en œuvre du plan de travail et du plan de communication du projet ;
- (iii) assurer la visibilité de la contribution financière du Japon à travers les résultats obtenus dans le cadre du projet ;
- (iv) exposer le drapeau du Japon à tous les événements organisés dans le cadre du projet ;
- (v) approvisionner, de préférence, les équipements de marque japonaise pour les activités du projet (par exemple un équipement solaire) ;
- (vi) Mettre, au besoin, un spécialiste japonais du déminage et de la décontamination à la disposition du CPADD, pour assurer un suivi adéquat des activités du centre et une meilleure visibilité de la contribution du Japon.

Au demeurant, le projet se déroulera au Bénin, en Afrique de l'Ouest, précisément dans la ville de Ouidah qui abrite le CPADD. Ce centre est, par ailleurs, ouvert à tout stagiaire sans aucune discrimination relative à la nationalité en vue d'impacter les pays en conflits où les mines sont utilisées comme armes de guerre. Ainsi, le projet sera mis en œuvre au Bénin mais avec des radiations potentielles dans tous les coins du monde comme le révèle la carte de conflit ci-dessus.

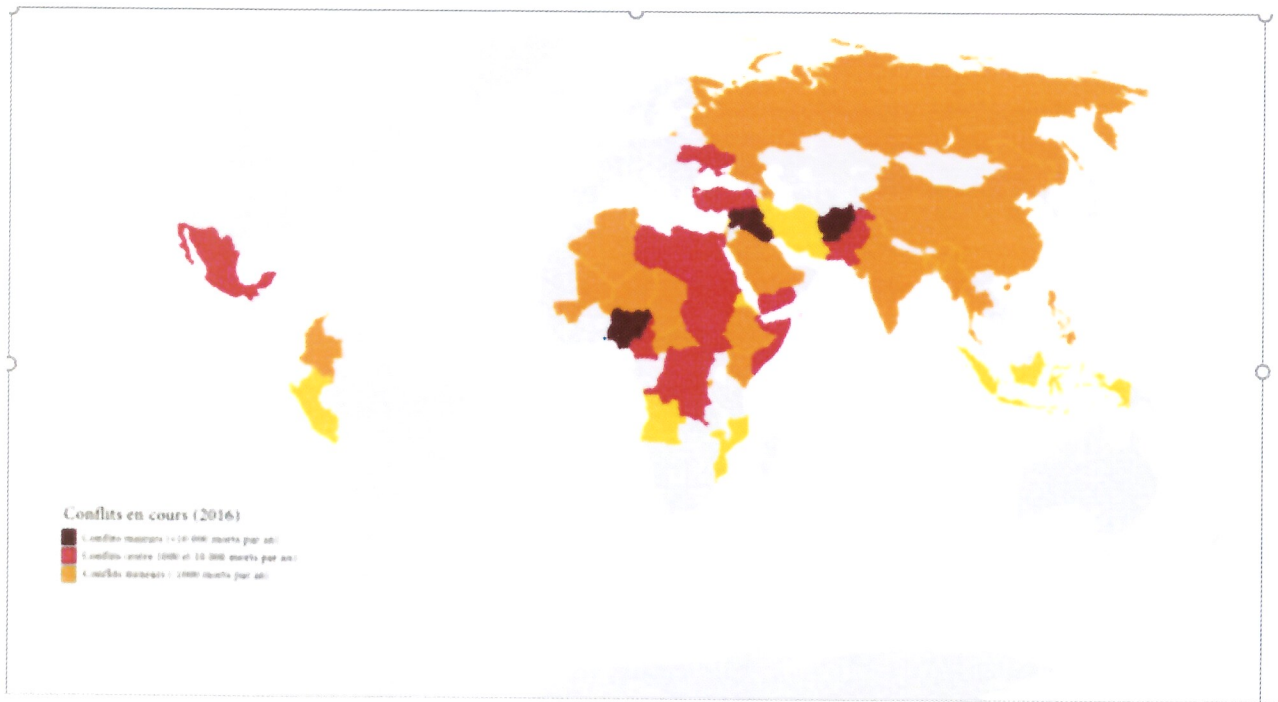


Figure 1 : Carte des conflits en 2016. Source : Wikipedia

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

⇒ Résultats attendus

Pour sauver et protéger les populations exposées aux mines antipersonnel, trois principaux résultats sont attendus du projet et sont décrits ci-dessous :

- **Résultat 1 : La capacité institutionnelle du CPADD est renforcée**

L'appui institutionnel au CPADD devrait augmenter ses capacités d'accueil, d'hébergement de même que le personnel prenant part aux opérations de maintien de la paix. Ainsi, la construction de nouveaux bâtiments et la réfection d'autres bâtiments permettront d'accueillir suffisamment de stagiaires pour couvrir dans un premier temps les besoins d'experts en déminage dans le monde entier et de favoriser les voyages d'études et d'échanges entre les formateurs. Dans un second temps cet appui permettra l'équipement des bâtiments en meubles appropriés, l'autonomisation du centre en énergie renouvelable et autres mesures de commodité sont susceptibles de garantir les bonnes conditions d'apprentissage, d'optimiser les capacités d'assimilation des cours par les stagiaires et surtout de fidéliser les États et institutions demandeurs.

En somme, ce résultat vise à accroître les capacités du centre à répondre aux sollicitations de formations en déminage pour une meilleure application de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti-personnelles.

- **Résultat 2 : Les curricula de formation sont rendus adaptés aux nouvelles exigences internationales dans le domaine de la gestion humanitaire et communautaire des conflits.**

La refonte des modules pour mieux prendre en compte les normes et standards internationaux, y compris les critères d'intégration du genre, contribuera à améliorer la réponse qu'offre le centre aux activités de déminage. Cette amélioration impactera à la fois l'amélioration des activités de déminage et la réduction des victimes des opérations de déminage. En effet, le manque de contrôle des normes et procédures de déminage coûte encore la vie à un nombre considérable de casques bleus de part et d'autre dans le monde. De la même manière, la non-prise en compte de l'aspect genre dans la formation produit une faible analyse non seulement des questions spécifiques à l'implication des femmes dans les opérations de la paix et de gestion post-conflits mais aussi les

questions générales relatives au genre dans les actions de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de capitalisation des acquis. Ainsi, le présent projet contribuera à réduire ces insuffisances dans les opérations de maintien de la paix en général et de déminage en particulier.

- **Résultat 3 : Le projet dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission**

Le renforcement des capacités organisationnelles du centre vise, avant tout, à définir les procédures administratives pour une culture d'entreprise favorable à la gestion rationnelle du présent projet.

En résumé, ces différents résultats contribueront à améliorer la consolidation de la paix et, par ricochet, à réaliser l'ODD16.

⇒ **Ressources requises pour atteindre les résultats attendus**

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de mobiliser aussi bien des ressources financières qu'humaines. Le montant du budget pour la mise en œuvre du projet est d'un million de dollars entièrement financé par le Japon.

Les principaux intrants concernent l'achat de matériaux pour la construction et la réhabilitation de bâtiments, l'achat de véhicules pour le transport de stagiaires et de matériel de formation pendant les cours pratiques.

Ceux-ci comprennent également le paiement des salaires et les coûts de suivi-évaluation et de capitalisation du projet.

⇒ **Partenariats**

Le projet est basé sur le partenariat entre les différentes parties prenantes impliquées. Il s'agit notamment des gouvernements du Japon et du Bénin ainsi que du PNUD.

Le gouvernement japonais est le donateur et le principal bailleur du projet. Ses ressources financières sont confiées au PNUD-Bénin, qui est responsable non seulement de leur gestion, mais également de la réalisation optimale des résultats attendus du projet à travers la conduite de ses activités.

De plus, le projet tentera de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires impliqués dans les activités courantes du centre comme la France et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les interventions ciblées par le projet sur les axes 1 et 2 seront renforcées ultérieurement par ces deux partenaires. La stratégie de durabilité du projet est ainsi assurée.

⇒ **Risques et hypothèses**

Deux risques sont identifiés :

Le premier risque est lié au fait que les douze (12) mois prévus pour la réalisation des activités du projet peuvent se révéler insuffisants.

Le second risque concerne les perturbations éventuelles liées aux prochaines consultations électorales (entrée précoce des cadres de l'administration dans les activités électorales).

Le plaidoyer auprès des autorités nationales et le suivi régulier et rapproché permettront d'atténuer ces risques.

⇒ **Implication des parties prenantes**

Le principal bénéficiaire du projet est le gouvernement du Bénin à travers le Centre de perfectionnement des actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution.

Les bénéficiaires indirects sont les pays concernés par les opérations de maintien de la paix d'Afrique et des autres continents ainsi que des organisations non gouvernementales.

La mise en œuvre du projet permettra de faire passer la capacité d'accueil du centre de trois cents (300) à quatre cent vingt (420) stagiaires par an, soit une augmentation de 40% de sa capacité

actuelle. Le déploiement de ces stagiaires formés permettra d'épargner, des dégâts des mines, 450 millions de victimes potentielles dans les zones contaminées.

Toutes les parties prenantes identifiées ont contribué au processus d'élaboration et de planification du projet. Par ailleurs, le comité de gestion sera inclusif pour la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes lors de la mise en œuvre du projet.

⇒ **Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSC / TrC)**

Ce projet combine les deux approches de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire. En effet, le Bénin est un pays en développement qui utilise sa stabilité socio-politique pour renforcer les capacités de gestion des conflits dans d'autres pays en développement, en particulier en Afrique. À la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 2016, le Japon a réitéré son engagement en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La question de la paix et de la sécurité occupe également une place importante dans les activités prioritaires exprimées lors de cette réunion. Ce projet reflète la mise en œuvre de cet engagement par le gouvernement du Japon en collaboration avec le gouvernement du Bénin.

⇒ **Connaissance**

La mise en œuvre du projet permettra de collecter progressivement les données relatives aux déminages dans les États affectés par les conflits. Ces données porteront sur les demandes de formation en déminage et serviront d'outil d'aide à la prise de décision par les autorités gouvernementales et organismes intéressés par le déminage.

Par ailleurs, les échanges avec les futurs stagiaires fourniront également des informations sur l'ampleur de l'utilisation des mines dans les pays touchés.

En plus de cela, la mise en œuvre de ce projet favorisera également le transfert de connaissances entre experts internationaux et experts nationaux afin de renforcer la riposte technique face à l'usage recrudescant des mines.

⇒ **Durabilité et mise à l'échelle**

Créé en 2001, le CPADD est un centre régional qui a vocation de contribuer à limiter l'ampleur des conséquences des conflits armés en Afrique et dans le monde. Ainsi, les actions de ce projet seront capitalisées pour assurer la meilleure exploitation des leçons apprises et la documentation des bonnes pratiques.

A cet égard, l'Expert en charge de la communication et de la capitalisation des acquis pour les projets appuyés par le PNUD au Bénin sera impliqué dans l'identification des bonnes pratiques au cours de la mise en œuvre du projet.

Le personnel du projet est également composé de cadres du ministère en charge de la Défense nationale qui participent à ces actions de capitalisation pour la pérennisation des acquis du projet.

IV. GESTION DU PROJET

Coût, efficacité et productivité

L'efficacité et l'efficience de ce projet sont garanties par la qualité du suivi des activités par le gouvernement du Japon et le PNUD.

Les rapports d'activité, les visites de terrain et les audits et évaluations favoriseront le suivi rapproché du projet.

Le partenaire d'exécution du projet doit soumettre chaque trimestre au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'autorisation de financement et de confirmation des dépenses, ventilé par trimestre des dépenses cumulées sur les fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, conformément aux directives et aux termes de référence fournis par le PNUD.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD une garantie quant à l'utilisation appropriée des ressources mises à disposition.

L'audit fait partie de la gestion financière et administrative du projet et fait également partie du cadre de responsabilisation du PNUD. Il sera donc sous la responsabilité directe du bureau de pays du PNUD. Il doit être effectué par un cabinet d'audit qualifié qui produira un rapport d'audit et certifiera les états financiers.

La modalité de mise en œuvre du projet doit être conforme à la procédure NEX (exécution nationale), tandis que le ministère en charge de la Défense nationale est l'agence d'exécution désignée. Cependant, compte tenu de la nature du projet et afin de faciliter la mise en œuvre des activités opérationnelles, le Ministère déléguera la gestion à l'autorité en charge de la direction du CPADD. À ce titre, le Directeur du CPADD sera responsable de la gestion opérationnelle du projet. Dès lors, il sera responsable de la qualité des résultats, de l'achèvement des activités en temps opportun, de la supervision des consultants et du personnel participant à la mise en œuvre des activités. Un chargé de reporting, communication et relations publiques, un webmaster, un assistant administratif et financier et un conducteur de véhicule administratif l'assistent dans ce rôle.

Un comité de pilotage sera mis en place. Il sera composé de représentants : (i) du gouvernement du Bénin (en l'occurrence, le ministre de la Défense nationale ou son représentant) ; (ii) les partenaires au développement, notamment l'Ambassadeur du Japon ou son représentant ; le PNUD, en l'occurrence le Représentant Résident du PNUD ou son représentant ; (iii) l'Unité de gestion de la coordination du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UGC / UNDAF) pour le Bénin. Ce comité se réunira périodiquement pour discuter des grandes orientations /lignes directrices du projet.

Afin de maximiser les effets de synergie, le projet utilisera le cadre de suivi établi pour les projets financés ou sous la responsabilité du PNUD. Cette synergie pourrait également être envisagée dans le cadre d'une approche de partenariat avec des projets régionaux et sous-régionaux, conformément aux lignes directrices contenues dans les boîtes à outils programmatiques du PNUD pour la période 2014-2018 et 2019-2023.

Par ailleurs, il sera tenu grand compte, dans la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre de ce projet, des aspects touchant à la visibilité du Japon. Il s'agira notamment de :

- (i) recruter un spécialiste en reporting, communication et relations publiques et un webmaster qui se chargeront de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité digitale sur le projet ;
- (ii) veiller à l'implication de l'Ambassade du Japon au Bénin, dans la mise en œuvre du plan de travail et du plan de communication du projet ;
- (iii) inscrire de façon visible sur les produits réalisés dans le cadre du projet que ceux-ci sont obtenus grâce à la contribution financière du Japon ;
- (iv) mettre en exergue le drapeau du Japon dans toutes manifestations organisées par le projet ;
- (v) acquérir de préférence dans le cadre des achats et acquisitions (équipements solaires par exemple) du matériel de marque japonaise ;
- (vi) mettre éventuellement à disposition du CPADD un spécialiste japonais en déminage et dépollution afin de mieux suivre les activités du centre et d'assurer une meilleure visibilité de la contribution du Japon.

⇒ **Solde restant**

Pour tout solde à la fin du projet, le bureau de pays consultera l'Ambassade de Japon sur son utilisation.

⇒ Reporting

Les différents rapports attendus de la mise en œuvre du projet sont : le rapport trimestriel, le rapport semestriel, le rapport annuel, le rapport de fin de projet.

Le rapport trimestriel est soumis à la validation du comité lors des revues trimestrielles de la composante Gouvernance, Participation et Décentralisation du Programme de coopération Bénin-PNUD tandis que le rapport semestriel est validé lors de la revue semestrielle de l'effet 5 de l'UNDAF 2014-2018 et de l'UNDAF 2019-2023.

Le rapport annuel constitue le rapport de fin de projet, étant donné que le présent projet dure un an, sous réserve d'une éventuelle prorogation. Le rapport annuel doit être préparé par le gestionnaire de projet en collaboration avec le Team Leader de l'Unité Gouvernance, Participation et Décentralisation du PNUD avec le soutien de l'unité de suivi de la gestion au niveau du PNUD (PMSU) et partagé avec le comité technique du projet et autres parties prenantes du portefeuille et groupes d'effets de l'UNDAF. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit suivre les standards de rapports trimestriels de l'Atlas, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels.

V. CADRE DE RÉSULTATS³

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays

Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : (tiré du Plan Stratégique 2018-2021) : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

Intitulé et numéro Atlas du projet : (N° ATLAS de l'Award) : Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD).

PRODUITS ESCOMPTES	INDICATEUR DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE REFERENCE		Cibles	MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			VALEUR	ANNEE		
Produit 1 : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées	1. Taux d'accroissement de la capacité d'hébergement du CPADD	CPADD	-	2017	420	M : exploitation des rapports de formation ; liste des stagiaires R : difficulté de quantifier a priori le nombre de demandes à recevoir
	2. Niveau de conformité des infrastructures réalisées	Rapport de l'expert en charge du contrôle	-	2017	Elevé	M : Consultation du rapport de Contrôle R : malfaçon
	3. Taux de satisfaction des stagiaires	DPP-MDN CPADD	-	2017	100%	M : enquête d'opinion des stagiaires du CPADD R : Néant
	4. Taux de réalisation des infrastructures	CPADD DPP-MDN	30%	2017	50%	M : Calcul R : Néant
Produit 2 : Approfondir les capacités de formation au déminage humanitaire dans le domaine Civilo militaire au sein des pays de la CEDEAO et de la CEEAC en particulier et en Afrique en général.	Nombre de modules de formation adapté	CPADD	16	2017	19	M : comptage et rapport d'activité R : Néant
	Nombre de missions d'expertises	CPADD	4	2017	6	M : rapport de mission R : Néant
Produit 3 : Les institutions/ structures de gestion du CPADD mettent efficacement en œuvre les mécanismes de suivi et de gestion du projet	Taux d'exécution physique	CPADD	0%	2017	100%	M : Calcul R : Néant
	Taux d'exécution financière	CPADD	0%	2017	100%	M : Calcul R : Néant

Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des données reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

I. SUIVI ET ÉVALUATION

conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	PNUD, Ambassade du Japon, UGC/UNDAAF	Sans frais
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD, Ambassade du Japon, UGC/UNDAAF	Sans frais
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD (Expert en Communication et Capitalisation) Ambassade du Japon UGC/UNDAAF	Sans frais
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD, Ambassade du Japon, UGC/UNDAAF	Sans frais

	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
s et des preuves ons de suivi afin s.	Semestrielle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Direction du Projet	Sans frais
à pilotage du projet clés un rapport ra les données sur regard des cibles au des produits, le de la qualité du es actualisé avec novation et tous les ue établis au cours	Annuelle	La direction du projet assurera la rédaction du rapport annuel du projet	Comité de pilotage et autre partie prenante du projet	Sans frais
se du projet (comité revues périodiques la performance et uel afin de garantir la durée du projet. à comité de pilotage t pour dégager les er les possibilités iffuser les résultats ir du projet auprès	Trimestriel	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Direction du Projet	1500 dollars américains

en fin de vie. Il mettra l'accent sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant l'importance de la durabilité des résultats et de la durabilité des capacités de développement mondial.

Effet de l'UNDAF 2014-2018	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
<p>5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable</p> <p>4.1. Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement</p>	Mars 2019	<p>PNUD Ministère en charge de la Défense nationale, Ambassade du Japon</p> <p>Consultants, stagiaires, partenaires stratégiques, Etats institutions fournissant des stagiaires</p>	30.000 dollars américains/ PNUD

III. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL 5 6

année : 2018

PRODUITS ESCOMPTEES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU		
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019		Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
<p>Indicateur 1 : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées</p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> Taux d'accroissement de la capacité d'hébergement du CPADD Niveau de conformité des infrastructures réalisées Taux de satisfaction des stagiaires Capacité opérationnelle du CPADD Taux de réalisation des infrastructures <p>Effet 5 Plan d'Action Commun : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance</p>	<p>Résultat d'activité 1.1 : Le Centre de formation est consolidé afin d'augmenter sa fréquentation de 40%.</p> <p>Action 1.1 : Renforcement des capacités du personnel prenant part aux opérations de maintien de la paix</p>					Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		
								20 000	
								2 000	
								1 000	
								1 000	
								75700	
								Formation, séminaires, conférences	16 000

es définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32
i Conseil d'administration.

Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire rmelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres 3nataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de réévaluer les activités entre les années.

PRODUITS ESCOMPTEES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
inclusive, transparente et redevable.	Action 1.2 : Renforcement des capacités des instructeurs du CPADD	X	X	X		Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		25 000
								71600 Voyage	3 000
								72500 Fournitures de bureau	2 000
								74500 Divers	2 000
	Action 1.3 : Recrutement des experts internationaux pour renforcer les activités pédagogiques du Centre	X	X	X		Gouvernement béninois/PNUD /Equipe de projet	Japon		30 000
								71600 Voyage	10 000
								75700 Honoraires Communicateurs / Experts internationaux	20 000
	Action 1.4 : Développement de nouveaux modules de cours <ul style="list-style-type: none"> • Création stage PSSM 3 "inspecteur des dépôts" • Intervention sur les engins explosifs improvisés 	X	X	X		Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		29 100
								71600 Voyage	5 000
								72400 Communication	100
								72500 Fournitures de bureau	2 000
								74500 Divers	2 000
						75700 Formation, séminaires, conférences		20 000	

PRODUITS ESCOMPTEES Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
	Action 1.5 : Construction d'un bâtiment à 1 étage de 24 chambres de 9m ² équipé en mobilier et alimenté en énergie solaire	X	X	X	X	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		194 000
	Action 1.6 : Réfection des locaux [mise en peinture des locaux hébergement et soutien, réfection voirie, éclairage publique solaire CPADD, création d'une soute à munitions école (base un bâtiment existant inoccupé), réfection du polygone explosif de DAN +création d'un abri de 25 m de long sur 6m de L et réfection du polygone explosif de SAVI avec création d'un bâtiment de 50 m de long pour 6 m de large, 1 étage]	X	X	X	X	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		207 900
								71300 Consultant Nat (suivi du chantier)	5 000
								72105 Construction et installation de bâtiment	128 000
								72200 Equipements et mobiliers	30 000
								73100 Alimentation énergie solaire	30 000
								74500 Divers	1 000
								71300 Consultant National	10 000
								72105 Construction et installation	170 000
								72300 Réfection de bâtiment	25 000
								74500 Divers	2 900

PRODUITS ESCOMPTEES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
	Action 1.7 : Renouvellement de l'équipement des 48 chambres des stagiaires [bâtiment hébergement principal (2002 et 2009)].	X	X	X		Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		24 000
								72200 Equipements	24 000
	Action 1.8 : Achats de matériels pédagogique et d'instruction pour cursus EOD, ALPC et PSSM	X	X	X		Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		20 000
								72200 Equipements	5 000
								72500 Documents pédagogiques	15 000
	Action 1.9 : Energie renouvelable : Installation centrale solaire + achats panneaux solaires et maintenance pour le Bâtiment principal et le bâtiment de direction (vers l'autonomie énergétique).					Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		80 000
			X	X	X			71300 Consultant Nat	5 000
								72200 Equipements	60 000
	Action 1.10 : Acquisitions d'1 véhicule de liaison (type 4x4) + 1 bus 20 places + 2 pickup (5 places)		X	X	X	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		15 000
								73100 Alimentation électrique (Solaire)	
					72200 Equipement de/ transport			117 000	
				X	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		2 000	
							74200 Publications	2 000	
								1 000	
								750 000	
		TOTAL PRODUIT 1							

PRODUITS ESCOMPTEES Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU		
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US	
Produit 2 : Produit 2 : Approfondir les capacités de formation au déminage humanitaire dans le domaine Civilo militaire au sein des pays de la CEDEAO et de la CEEAC en particulier et en Afrique en général. Indicateur (s) : 1- Nombre de modules de formation adapté 2- Nombre de missions d'expertises	Résultat d'activité 2 : Les cursus de formations sont rendus et adaptés aux nouvelles exigences internationales									
	Action 2.1 : Refonte des cursus de formation pour s'adapter aux nouvelles exigences internationales. <ul style="list-style-type: none"> • EOD2 (en conformité avec les nouvelles règles internationales) • EOD3 (en conformité avec les nouvelles règles internationales) • PSSM 1 Magasinier • PSSM 2 Chef de dépôt • IACQ (en conformité avec les nouvelles règles internationales) 	X	X	X		Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon	97 000	76 000	
									71200 Consultants Intern	20 000
									71600 Voyage	
									72400 Télécommunication	100
									74500 Divers	900
										30 000
	Action 2.2 : Participation des instructeurs du CPADD aux réseaux d'experts et aux conférences internationales sur le déminage et visite de centres d'actions anti mines pour les instructeurs (par le financement de leur voyage et séjour).	X	X	X	X	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon	71600 Voyage	28 000	
								74500 Divers	2 000	
	Total Produit 2								127 000	

PRODUITS ESCOMPTEES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU		
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US	
Produit 3. <i>Les institutions/structures de gestion du CPADD mettent efficacement en œuvre les mécanismes de suivi et de gestion du projet Indicateurs :</i> <i>Taux d'exécution physique</i> <i>Taux d'exécution financière</i> <i>Données de base : Personnel de gestion du projet disponible</i> <i>Cible annuelle : 100 %</i> GMS Cost (8%) TOTAL BUDGET <i>Contribution Japon</i> <i>Contribution PNUD</i> <i>Contribution gouvernement béninois (Fonds non confiés)</i>	Résultat d'activité 3 : Le projet dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission									
	Action 3.1 : Appui aux charges salariales du personnel du projet (un (e) Technicien (ne) de maintenance informatique et un (e) technicien (ne) WEB (pour sites cpadd.org + bibliomines + un spécialiste en communication et relations publiques)	X	X	X	X	Equipe de projet /PNUD	Japon	71500 Contrats / Volontaires NU	24 000	24 000
	Action 3.2 : Maintenance informatique des équipements	X	X	X	X	Equipe de projet /PNUD	Japon	72800 Matériels informatiques 73300 Maintenance de materiel inform	7 000	2 000
	Action 3.3 : Appui au fonctionnement du projet et du CPADD (fournitures de bureau, communication, carburant, maintenance diverse etc.)	X	X	X	X	Equipe de projet /PNUD	Japon	72400 Télécommunication 72500 Fournitures de bureau 74500 Divers	10 900	1 000
										1 000
										2 000
										1 000
										5 000
										10 900
										7 000

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU		
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019		Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
	Action 3.4 : Appui au suivi-évaluation et au renforcement des capacités de l'Unité de Gestion à l'appropriation du projet	X	X	X	X	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		7 000
	Total Produit 3								48 900
	Budget hors GMS								925 900
	GMS Cost (8%)								74 072
	BUDGET TOTAL / JAPON								1 000 000

VIII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU		
		T2 - 2018	T3 - 2018	T4 - 2018	T1 - 2019			Poste budgétaire	Montant \$ US	
Produit 1 : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées <i>Indicateurs</i> : 1. Taux d'accroissement de la capacité d'hébergement du CPADD 2. Niveau de conformité des infrastructures réalisées 3. Taux de satisfaction des stagiaires 4. Taux de réalisation des infrastructures	Résultat d'activité 1.1 : Le Centre de formation est consolidé afin d'augmenter sa fréquentation de 40%								20 000	
	Action 1.1 : Renforcement des capacités du personnel prenant part aux opérations de maintien de la paix	0	7 000	7 000	6 000	Gouvernement béninois /Equipe de projet/PNUD	Japon	71600 Voyage 72500 Fournitures de bureau 74500 Divers	2 000 1 000 1 000	
	Effet 5 Plan d'Action Commun : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable.	Action 1.2 : Renforcement des capacités des instructeurs du CPADD	9 000	8 000	8 000	0	Gouvernement béninois /Equipe de projet/PNUD	Japon	71600 Voyage 72500 Fournitures de bureau 74500 Divers	25 000 3 000 2 000
		Action 1.3 : Recrutement des experts internationaux pour	10 000	10 000	10 000	0	Gouvernement béninois/PNUD	Japon	75700 Formation, séminaires, conférences 75700 Honoraires experts internationaux	16 000 30 000 20 000

renforcer les activités pédagogiques du Centre									71600 Voyage	10 000
Action 1.4 : Développement de nouveaux modules de cours <ul style="list-style-type: none"> • Création stage PSSM 3 "inspecteur des dépôts" • Intervention sur les engins explosifs improvisés 	9 100	10 000	10 000	0	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	72400 Communication	100	
								72500 Fournitures de bureau	2 000	
Action 1.5 : Construction d'un bâtiment à 1 étage de 24 chambres de 9m² équipé en mobilier et alimenté en énergie solaire	5 000	50 000	89 000	50 000	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	74500 Divers	2 000	
								75700 Formation, séminaires, conférences	20 000	
Action 1.6 : Réfection des locaux [mise en peinture des locaux hébergement et soutien, réfection voirie, éclairage publique solaire CPADD, création d'une soute à munitions école (base un	20 000	60 000	70 000	57 900	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	71300 Consultant Nat (Suivi du chantier)	5 000	
								72105 Construction et installation de bâtiment	128 000	
								72200 Equipements et mobiliers	30 000	
								73100 Alimentation énergie (solaire)	30 000	
								74500 Divers	1 000	
									207 900	
								71300 Consultant Nat	10 000	
								72105 Construction et installation de bâtiment	170 000	
								73200 Réfection de bâtiment	25 000	
									194 000	

bâtiment existant inoccupé), réfection du polygone explosif de DAN +création d'un abri de 25 m de long sur 6m de L et réfection du polygone explosif de SAVI avec création d'un bâtiment de 50 m de long pour 6 m de large, 1 étage]									74500 Divers		2 900
	Action 1.7 : Renouvellement de l'équipement des 48 chambres des stagiaires [bâtiment hébergement principal (2002 et 2009)].	0	15 000	9 000	0	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon				24 000
		5 000	5 000	5 000	5 000	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		72200 Equipements		24 000
									72200 Equipements		20 000
	Action 1.8 : Achats de matériels pédagogique et d'instruction pour modules EOD, ALPC et PSSM	10 000	10 000	50 000	10 000	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		72500 Documents pédagogiques		5 000
											15 000
											80 000
	Action 1.9 : Energie renouvelable : Installation centrale solaire + achats panneaux solaires et maintenance pour le Bâtiment principal et le bâtiment de direction (vers l'autonomie énergétique).	2 000	40 000	60 000	18 000	Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon		71300 Consultant Nat		5 000
									72100 Construction et ingenierie (mini central solaire)		60 000
									73100 Alimentation Electrique (solaire)		15 000
	Action 1.10 : Acquisitions d'1 véhicule de liaison (type 4x4) + 1 bus 20 places + 2 pickup (5 places)					Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD	Japon				120 000
									72200 Matériel de transport		117 000
									74200 Publications		2 000
	TOTAL PRODUIT 1	70 100	215 00	318 00	146 900				75700 Réunions		1 000
											750 000

<p>Produit 2 : Produit 2 : Approfondir les capacités de formation au déminage humanitaire dans le domaine Civilo militaire au sein des pays de la CEEAO et de la CEEAC en particulier et en Afrique en général.</p> <p>Indicateur (s) :</p> <p>1- Nombre de modules de formation adaptés</p> <p>2- Nombre de missions d'expertises</p>	<p>Résultat d'activité 2 Les cursus de formations sont rendus et adaptés aux nouvelles exigences internationales</p>																		97 000									
																			71200 Consultant International	76 000								
																			71600 Voyage	20 000								
																			74200 Communication	100								
	<p><i>Action 2.1 : Refonte des cursus de formation pour s'adapter aux nouvelles exigences internationales.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> EOD2 (en conformité avec les nouvelles règles internationales) EOD3 (en conformité avec les nouvelles règles internationales) PSSM 1 Magasinier PSSM 2 Chef de dépôt IACQ (en conformité avec les nouvelles règles internationales) 																					<p>Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD</p> <p>Japon</p>	900					
																							24 000	24 000	24 000	25 000	24 000	
	<p><i>Action 2.2 : Participation des instructeurs du CPADD aux réseaux d'experts et aux conférences internationales sur le déminage et visite de centres d'actions anti mines pour les instructeurs (par le financement de leur voyage et séjour).</i></p>																							<p>Gouvernement béninois /Equipe de projet /PNUD</p> <p>Japon</p>	30 000			
																									7 000	8 000	7 000	8 000
<p>Total Produit 2</p>																										127 000		

Produit 3 : Les institutions/structures de gestion du CPADD mettent efficacement en œuvre les mécanismes de suivi et de gestion du projet. <i>Indicateurs :</i> Taux d'exécution physique Taux d'exécution financière Données de base : Personnel de gestion du projet disponible Cible annuelle : 100 % GMS Cost (8%) TOTAL BUDGET Contribution Japon Contribution PNUD Contribution gouvernement béninois (Fonds non confiés)	Résultat d'activité 3 : Le projet dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission																								
	Action 3.1 : Appui aux charges salariales du personnel du projet (un (e) Technicien (ne) de maintenance informatique et un (e) technicien (en WEB (pour sites cpadd.org + bibliomines + un spécialiste en communication et relations publiques)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000																	24 000		
	Action 3.2 : Maintenance informatique des équipements	0	2 000	3 000	2 000	2 000																	7 000		
	Action 3.3 : Appui au fonctionnement du projet et du CPADD (fournitures de bureau, communication, carburant, maintenance diverse etc.)	2 000	3 000	2 900	3 000	3 000																	10 900		
																								1 000	
																								1 000	
																								2 000	
																								1 000	
																							5 900		

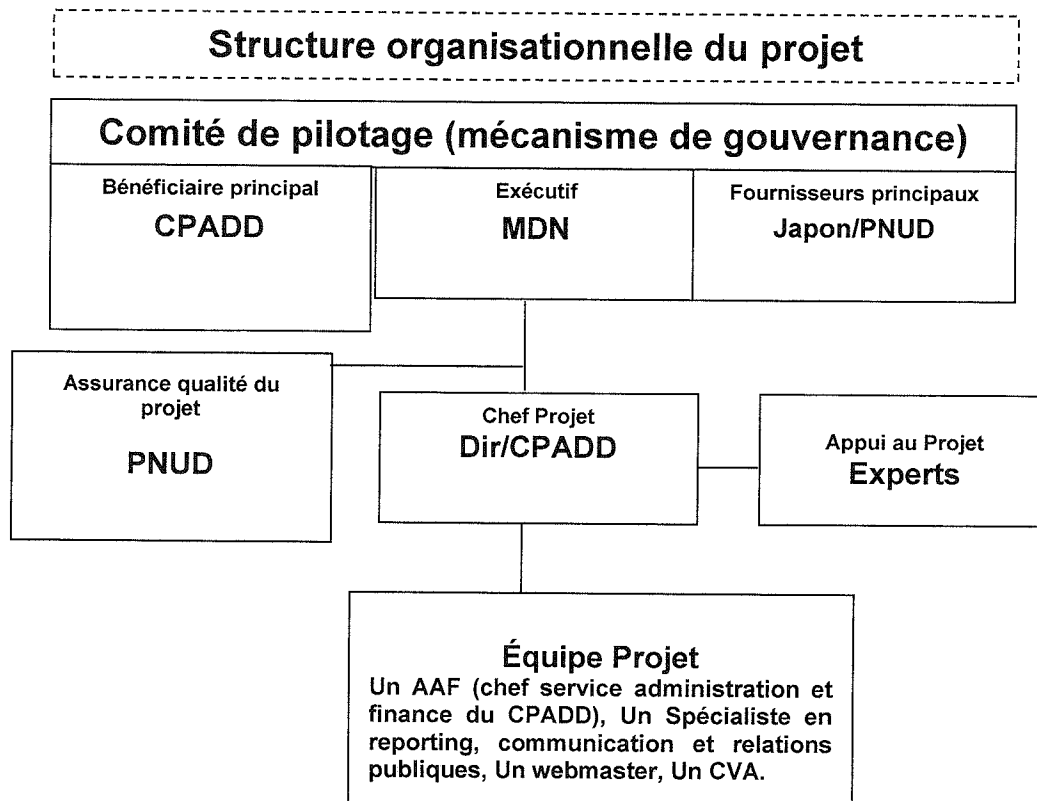
	Action 3.4 : Appui au suivi-évaluation et au renforcement des capacités de l'Unité de Gestion à l'appropriation du projet						75700 Formation, séminaire, conférences	7 000
	3 000	2 000	1 000	1 000	1 000	Japon		
<i>Total Produit 3</i>	11 000	13 000	12 900	12 000			48 900	
Total des produits 1 + 2 +3							925 900	
Appui général à la gestion							74 072	
TOTAL							1 000 000	

IX. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

⇒ Présentation du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel du projet comprend :

- i) L'équipe de projet : composée d'un directeur national de projet (directeur du CPADD), d'un comptable-secrétaire (responsable du département administration et finances du CPADD), d'un spécialiste en reporting, communication et relations publiques, d'un webmaster et d'un chauffeur ;
- ii) un Comité technique de gestion compétent qui assure le suivi de l'avancement du projet, facilite sa mise en œuvre conformément au plan de travail du projet. Il est également chargé de l'examen et de la validation des plans de travail annuels et des divers rapports (trimestriels, semestriels, annuels et de fin de projet). Le schéma ci-dessous retrace ce cadre institutionnel du projet.



Le Comité Technique de Gestion (CTG) est présidé par le représentant du ministère en charge de la Défense nationale. Ce comité se réunit trimestriellement avec les comités de pilotage d'autres projets impliqués dans la composante gouvernance auxquels il est rattaché, dans le cadre de la revue trimestrielle de cette composante, pour évaluer l'état d'avancement des activités et proposer des ajustements pertinents, le cas échéant. Il se réunira également en fin d'année pour valider le rapport d'activité de l'année.

La principale structure de mise en œuvre du projet sera le Centre de Perfectionnement aux actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD). Le directeur du CPADD agit en tant que gestionnaire de projet. Ce dernier veillera à ce que les résultats du projet correspondent à la description du projet. Il doit également veiller à l'utilisation appropriée des ressources du projet. Il sera assisté par un Assistant Administratif et Financier, Cet Assistant Administratif et Financier

spécifiquement chargé d'assurer le respect des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources du projet et assure le bon fonctionnement administratif du projet.

Le projet doit être exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront toutefois être adaptées aux dispositifs d'assurance de la qualité du PNUD. Cependant, le Ministère en charge de la Défense Nationale pourrait solliciter, par le biais d'une lettre d'accord, les services du PNUD pour l'exécution directe de certaines tâches.

La gestion des ressources du Projet est régie par le principe de la provision trimestrielle d'avances de fonds pour les dépenses directement gérées par le projet, notamment celles liées aux besoins de formation actuels. Ladite gestion des ressources doit être effectuée conformément aux dispositions du mémorandum du PNUD du 16 décembre 2008 et relatives à la gestion des avances de fonds pour les projets mis en œuvre dans le cadre de la modalité d'exécution nationale (NEX).

L'assurance de la qualité du projet sera assurée par le Team Leader de l'Unité Gouvernance, Participation et Décentralisation du PNUD et l'équipe de programme de suivi et d'évaluation du PNUD.

Les avances de fonds sont transférées trimestriellement sur un compte ouvert à cet effet dans une banque et dûment signé par le directeur national de projet et l'assistant administratif et financier. Deux signatures conjointes suffisent avec celle de l'assistant administratif et financier, indispensable pour toutes les transactions sur le compte.

Les services de soutien suivants sont demandés au PNUD par l'agence d'exécution :

- soutien à la formulation, au développement et à la planification des activités ;
- le soutien à la gestion ;
- le recrutement et gestion des contrats des experts du projet et des personnes ressources (personnel non mis à disposition par le ministère de la Défense nationale) ;
- les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- participer aux processus d'appel d'offres, d'approvisionnement et d'attribution des contrats avec les partenaires / fournisseurs de services.

⇒ **Accords sur la propriété intellectuelle et utilisation du logo sur les livrables du projet**

Droits d'auteur

Le PNUD a des droits d'auteur et de reproduction sur toutes les publications et autres documents qu'il commande pour ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou un consultant rémunéré. L'autorisation de reproduction peut être donnée aux médias, aux ONG, aux institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD prévoit dans son article III relatif à l'exécution des projets: "Le PNUD conserve la propriété des matériels et équipements techniques et autres, ainsi que des stocks, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'il ne soit transféré au Gouvernement du Bénin ou à une entité désignée par ce dernier, conformément aux termes et conditions du présent Accord convenus d'un commun accord par le Gouvernement du Bénin et le PNUD.

Ressources restantes et revenus d'intérêts

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il convient de mentionner que les ressources restantes et les intérêts créditeurs imputables à la contribution du Japon seront crédités au crédit

du compte du PNUD et seront gérés conformément aux procédures établies du PNUD, notamment les politiques et procédures du Fonds de partenariat Japon-PNUD.

X. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le Ministère en charge de la Défense Nationale, à travers la Direction du Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

XI. GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des *Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la

corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XII. ANNEXES

1. Rapport sur l'assurance qualité du projet

Produit Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
Produit 1 : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées		
Résultat d'Activité 1	Le Centre de formation est consolidé afin d'augmenter sa fréquentation de 40%.	Date de début : 03/02/18 Date de Fin : 31/12/19
But	Accompagner le CPADD et ses Directions/Services Techniques dans : (i) la construction de nouveaux bâtiments, (ii) la réhabilitation de certains anciens bâtiments et de leurs équipements, (iii) l'acquisition de matériel roulant et de la mise en place d'un dispositif d'énergie renouvelable, grâce à un dispositif d'énergie renouvelable équipé de panneaux solaires pour assurer l'autonomie énergétique du centre.	
Description	Renforcement de la capacité d'accueil et l'hébergement du centre	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de stagiaires du CPADD ayant pris part aux opérations de maintien de la paix	Exploitation des divers rapports (rapport de mission)	Décembre 2018 et Avril 2019
Nombre d'instructeurs du CPADD formé	Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019
Nombre d'experts internationaux ayant participé à l'animation des activités pédagogiques et d'encadrement au CPADD	Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019.
Nombre de modules de formation développés	Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019
Bâtiment disponible, équipé et alimenté en énergie solaire	Visite de terrain Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019.
Les locaux réfectionnés sont disponibles	Visite de terrain Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019
Nombre de chambres d'ancien bâtiment équipées	Visite de terrain Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019.
Matériels pédagogiques d'instruction disponibles	Visite de terrain Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019
Taux de couverture du centre en énergie renouvelable	Visite de terrain Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019.
Matériels roulants disponibles	Visite de terrain Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 et Avril 2019

Produit Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
<i>Produit 2 les capacités de formation au déminage humanitaire dans le domaine Civilo militaire au sein des pays de la CEDEAO et de la CEEAC en particulier et en Afrique en général sont approfondies.</i>		
Résultat d'Activité 2	Les modules de formations sont rendus et adaptés aux nouvelles exigences internationales	Date de début : 02/04/18 Date de Fin : 31/03/19
But	Accompagner le CPADD et ses Directions/Services Techniques à assurer (i) la refonte des modules de formation pour mieux prendre en compte les nouvelles exigences internationales, y compris le gender mainstreaming dans les opérations de maintien de la paix, (ii) le développement de nouveaux modules traduits en anglais et en portugais afin de réduire les limites linguistiques qui peuvent décourager les stagiaires potentiels.	
Description	Améliorer les prestations du CPADD à s'adapter aux besoins de formation du continent	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quant sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de modules de formation adaptés aux normes et standard internationaux	Entretien avec les bénéficiaires Exploitation des divers rapports	Décembre 2018
Nombres d'instructeurs du CPADD ayant participé à différentes conférences internationales sur le déminage et aux visites de centres d'actions anti mines	Sondage Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2018 Décembre 2019

Produit du Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
<i>Produit 3 : Les institutions/structures de gestion du CPADD mettent efficacement en œuvre les mécanismes de suivi et de gestion du projet</i>		
Résultat d'Activité 3	Le projet dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission	Date de début : 02/04/18 Date de Fin : 31/03/19
But	Assurer le renforcement des capacités organisationnelles du centre.	
Description	Appui à l'amélioration des procédures administratives afin de promouvoir et optimiser la performance du centre par : (i) le recrutement d'un spécialiste en relations publiques, (ii) la prise en charge des salaires du personnel du projet (un (e) Technicien (ne) de maintenance informatique et un (e) technicien (ne) internet (pour sites cpadd.org + bibliomines + spécialiste en relations publiques), (iii) la maintenance des équipements et (iii) l'appui au fonctionnement du projet et du CPADD.	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quant sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Contrats du personnel disponibles	Documents contrats du personnel signés.	Décembre 2018 et 2019
Régularité dans la mise en œuvre des activités et dans la production des documents de gestion	Exploitation des comptes rendus de revue et des rapports de progrès	Décembre 2018 et décembre 2019

- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*

- 3. Journal et analyse des risques**

3.1 Journal des risques

Titre du Projet : Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD)		Award ID :		Date : Avril 2018					
#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée et mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Difficultés d'obtenir toutes les données pour établir les besoins en formation sur le continent africain	Avril 2018	Opérationnel	Retard dans la mise œuvre de certaines actions de formation P = 2 I = 2	Contacts par tous les canaux possibles avec les partenaires opérationnels du CPADD, et autres institutions de l'action contre les mines	Team Gouvernance/PNUD, CPADD	Team Gouvernance/PNUD		
2	Non achèvement des activités du projet	Avril 2018	Opérationnel	Exécution partielle du projet P = 1 I = 1	Identifier à temps les goulots d'étranglement	Le Directeur National du Projet	Team Gouvernance/PNUD		
3	Difficulté d'organisation et de gestion des formations notamment en anglais et portugais	Avril 2018	Organisationnel	Le retard accusé dans le démarrage des activités peut influencer le calendrier de formation initial	Faire valider le plan de formation par les principaux acteurs impliqués dans la mise œuvre du projet notamment les acteurs externes au CPADD	Chargé du projet	Team Gouvernance/PNUD		

4	Inflation	Avril 2018	Economique	<p>P = 2 I = 1</p> <p>Les matériaux de construction pourraient augmenter de prix</p> <p>P = 1 I = 1</p>	<p>Le coût de certains travaux pourrait être modifié.</p>	Le Directeur National du Projet	Team Leader Gouvernance/PNUD						
5	Pollution de l'environnement	Avril 2018	Environnemental	<p>Les opérations de démonstration pratiquées avec l'utilisation de l'explosif pourraient entraîner des effets de pollution sur la nature</p> <p>P = 2 I = 1</p>	<p>Des mesures techniques sont prises pour amenuiser les effets chimiques qui seraient issus des séances pratiques</p>	CPADD	Team Leader Gouvernance/PNUD						

3.2 Analyse des risques

Les deux tableaux suivants présentent l'analyse des risques.

Vraisemblance	Peu vraisemblable	Assez vraisemblable	Vraisemblable	Très vraisemblable	Survenue prévisible
	1	2	3	4	5
Description (« La matérialisation du risque est »)	Tous les 5 ans ou moins ou très faible probabilité (>20 %) de matérialisation	Tous les 3-5 ans ou faible probabilité (20 % - 40 %) de matérialisation	Tous les 1-3 ans Ou probabilité de matérialisation de 40 % à 60 %	Une ou deux fois par an ou forte probabilité de matérialisation (60 % à 80 %)	Plusieurs fois par an ou probabilité de matérialisation supérieure à 80 %
Les ressources mobilisées peuvent ne pas être disponibles pour financer les différentes activités identifiées					
Le retard dans le démarrage du projet					
Le non-respect des procédures et normes de gestion applicables					

Conséquences		Faibles	Modérées	Appréciables	Significatives	Critiques
		1	2	3	4	5
Description des conséquences	Financières (absolues et relatives)	Fourchette estimée en dollars EU : 3 chiffres				
		<ul style="list-style-type: none"> • Maximum (<i>pire cas</i>) • Vraisemblable (<i>meilleure estimation</i>) • Minimum (<i>meilleur cas</i>) ce qui, sur la base du chiffre de la meilleure estimation, correspond à :				
		<5 % du budget allouable	5-20 % du budget allouable	20-30 % du budget allouable	30-50 % du budget allouable	>50 % du budget allouable
	Résultats de développement	Négligeable/sans impact sur les résultats/effets	5-20 % des résultats/effets concernés et prévus affectés ou à risque	20-30 % des résultats/effets concernés et prévus affectés ou à risque	30-50 % des résultats/effets concernés et prévus affectés ou à risque	Plus de 50 % des résultats/effets concernés et prévus affectés ou à risque
	Opérations	Perturbation des opérations concernées pendant 1 à 2 jours	Perturbation des opérations concernées pendant 2 à 7 jours	Perturbation des opérations concernées pendant 1 à 4 semaines	Perturbation des opérations concernées pendant un mois ou plus	Risque de perturbation permanente des opérations concernées
Conformité	Déviations négligeables par rapport aux règles et règlements applicables	Déviations modérées par rapport aux règles et règlements applicables	Déviations par rapport aux règles et règlements applicables	Déviations significatives par rapport aux règles et règlements applicables	Déviations majeures par rapport aux règles et règlements applicables	

Conséquences		Faibles	Modérées	Appréciables	Significatives	Critiques
		1	2	3	4	5
	Sûreté et sécurité	Menaces visant le personnel du PNUD, suscitant des sentiments d'insécurité, <u>et/ou</u> causant les blessures mineures au personnel du PNUD ou de partenaires	Blessures au personnel du PNUD ou de partenaires <u>et/ou</u> au grand public occasionnées directement ou indirectement par des actions du PNUD	Blessures graves au personnel du PNUD ou de partenaires <u>et/ou</u> au grand public occasionnées directement ou indirectement par des actions du PNUD	Pertes de vie au sein du personnel du PNUD ou de partenaires <u>et/ou</u> du grand public occasionnées directement ou indirectement par des actions du PNUD	Nombreuses victimes au sein du personnel du PNUD ou de partenaires <u>et/ou</u> du grand public occasionnées directement ou indirectement par des actions du PNUD
	Réputation	Commentaires négatifs isolés émis par des parties prenantes externes	Plusieurs commentaires négatifs émis par des parties prenantes externes	Rapports/articles négatifs parus dans les médias nationaux, régionaux <u>et/ou</u> internationaux	Rapports/articles négatifs parus dans plusieurs organes de médias nationaux, régionaux <u>et/ou</u> internationaux au cours d'une période d'une semaine ou plus, <u>et/ou</u> critiques émises par des parties prenantes clés	Rapports/articles négatifs parus dans plusieurs organes de médias nationaux, régionaux <u>et/ou</u> internationaux au cours d'une période d'un mois ou plus, <u>et/ou</u> critiques sévères émises par des parties prenantes clés

4. Évaluation des capacités : Les résultats de l'évaluation des capacités du partenaire d'exécution (y compris la micro-évaluation HACT, le cas échéant).

Clauses spéciales : Lorsqu'il existe un accord de partage des coûts avec le gouvernement du Bénin dans le cadre du projet qui ne figure pas dans le plan d'action conjoint, les clauses suivantes doivent être incluses :

1. Le calendrier des paiements et les détails du compte bancaire du PNUD.
2. La valeur du paiement, s'il n'est pas libellé en dollars des États-Unis, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds encore détenus à ce moment sera ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD informera le Gouvernement béninois en vue de déterminer si le Gouvernement béninois pourrait fournir un financement supplémentaire. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance à fournir au Projet pourra être réduite, suspendue ou supprimée par le PNUD.
3. L'échéancier ci-dessus tient compte de l'obligation de verser les contributions avant la mise en œuvre des activités prévues. Il peut être modifié pour être cohérent avec les progrès de la livraison du projet.
4. Le paiement sera reçu et administré par le PNUD conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.
5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars des États-Unis.
6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (dues à des facteurs inflationnistes, à des fluctuations des taux de change ou à des imprévus), le PNUD soumettra au gouvernement béninois une estimation supplémentaire indiquant les financements supplémentaires qui seront nécessaires. Le gouvernement du Bénin fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
7. Si le paiement mentionné ci-dessus n'est pas reçu conformément au calendrier de paiement, ou si le financement additionnel requis conformément au paragraphe ci-dessus ne provient pas du Gouvernement du Bénin ou d'autres sources, l'assistance à fournir au Projet en vertu du présent Accord peut être réduit, suspendu ou résilié par le PNUD.
8. Tout revenu d'intérêt imputable à la contribution sera porté au crédit du compte du PNUD et sera utilisé conformément aux procédures établies par le PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD

La contribution comprend :

a) [8%] pour le recouvrement des coûts indirects des services généraux de gestion (SGG) fournis par le siège et le bureau de pays du PNUD,

(b) Coûts directs pour les services d'appui à la mise en œuvre fournis par le PNUD et / ou une entité d'exécution / partenaire d'exécution.

9. La responsabilité pour l'équipement, les fournitures et les autres biens financés par la contribution revient au PNUD. Le transfert de propriété de ces équipements par le PNUD sera déterminé conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

10. La contribution sera soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe du PNUD telles qu'elles figurent dans ses règlements, règles et directives.

5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars des États-Unis.

6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (dues à des facteurs inflationnistes, à des fluctuations des taux de change ou à des imprévus), le PNUD soumettra au gouvernement béninois une estimation supplémentaire indiquant les financements supplémentaires qui seront être nécessaire. Le gouvernement du Bénin fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir les fonds supplémentaires requis.

7. Si le paiement mentionné ci-dessus n'est pas reçu conformément au calendrier de paiement, ou si le financement additionnel requis conformément au paragraphe ci-dessus ne provient pas du Gouvernement du Bénin ou d'autres sources, l'assistance à fournir au Projet en vertu du présent Accord peut être réduit, suspendu ou résilié par le PNUD.

8. Tout revenu d'intérêt imputable à la contribution sera porté au crédit du compte du PNUD et sera utilisé conformément aux procédures établies par le PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD :

La contribution comprend :

a) [8%] pour le recouvrement des coûts indirects des services généraux de gestion (SGG) fournis par le siège et le bureau de pays du PNUD,

(b) Coûts directs pour les services d'appui à la mise en œuvre fournis par le PNUD et / ou une entité d'exécution / partenaire d'exécution.

9. La responsabilité pour l'équipement, les fournitures et les autres biens financés par la contribution revient au PNUD. Le transfert de propriété de ces équipements par le PNUD sera déterminé conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

10. La contribution sera soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe du PNUD telles qu'elles figurent dans ses règlements, règles et directives.